

COPIE

Décret n° 2022-175 du 4 avril 2022  
Portant nomination d'un conseiller, chef de département du Premier ministre, Chef du  
Gouvernement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20  
février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes  
administratifs ;  
Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du  
cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du  
Premier ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vue le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef  
du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Monsieur NKOUA Jean Louis est nommé conseiller, chef de  
département santé, population et nutrition.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui  
prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et  
publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 4 avril 2022



Anatole Collinet MAKOSSO. -